



Seizième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 54 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1962

Chapitres 3, 4 et 20 : demandes de crédits révisées comme suite au relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève

(Note du Secrétaire général)

1. Le Secrétaire général a approuvé un relèvement de 6 pour 100, à compter du 1er mai 1961, des traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels de l'ONU en poste à Genève; l'Assemblée générale en a été informée dans le budget additionnel pour l'exercice 1961 (A/4870).
2. Les crédits supplémentaires nécessaires de ce fait pour 1962 sont estimés à 176 800 dollars (brut), se répartissant comme suit entre les divers chapitres du budget :

Chapitre 3 - Traitements et salaires	135 650 dollars
Chapitre 4 - Dépenses communes de personnel	15 450 "
Chapitre 20 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	25 700 "
3. On estime à 26 250 dollars les recettes additionnelles provenant des contributions du personnel. La dépense additionnelle nette est donc de 150 550 dollars.
4. En soumettant la présente demande de crédits révisée pour 1962, il a été tenu compte des observations concernant les méthodes à suivre pour ajuster le barème des traitements des agents des services généraux à Genève, que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a faites au paragraphe 12 de son onzième rapport (A/4902) à l'Assemblée générale sur le budget additionnel pour l'exercice 1961. Le Comité consultatif sera informé aussitôt que possible des résultats de l'étude effectuée actuellement par l'ONU et les autres organisations intéressées au sujet des méthodes communes à appliquer en la matière.